

**Rapport de la commission du préavis No 16/95 concernant la demande de crédit d'étude de Fr. 25'000,- pour faire le relevé de l'état des lieux de l'immeuble "Fischer", situé sur la parcelle No 216 et une étude de faisabilité.**

---

Madame la Présidente  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission du préavis no 16/95 composée de Madame F. Wermeille, et de Messieurs, M. Bader, R. Bovey, J.-L. Maytain et P. Sieber (rapporteur) s'est réunie le 16 août 1995 en présence de Monsieur A. Meylan, remplaçant de Monsieur H Schwegler.

Dans un soucis de transparence et compte tenu des suggestions émises lors de la réunion du Conseil, la Municipalité a tenu à soumettre ce crédit d'étude, au Conseil, bien que le montant soit de sa compétence.

Dans les jours qui ont suivi la réunion du Conseil concernant les bâtiments communaux, la Paroisse protestante de Nyon-Prangins-Crans-Eysins a fait part de son intérêt pour cet immeuble à la Municipalité, afin de disposer de locaux à Prangins. Cette demande est à l'origine de ce préavis. Il est en effet nécessaire de connaître l'état de cette bâtisse permettant ainsi de créer une base de discussion pour toutes tractations futures. D'autre part une réfection s'imposera en raison de son état d'entretien.

Le mandat que la Municipalité entend confier au bureau d'architectes A.Cornaz, devra réactualiser l'étude technique de 1982, définir la valeur actuelle de ce bâtiment, chiffrer le coût d'une future réfection, fournir des propositions de répartition et d'utilisation des volumes en tenant compte des contraintes liées à la classe 3 des monuments historiques; contraintes essentiellement extérieures et de façades. Cette étude permettra de chiffrer le coût de ces travaux et ultérieurement de fixer, soit un loyer, soit un prix de vente; bien que l'intention de la Municipalité est de conserver cet immeuble.

Après discussion, la commission se rallie à l'unanimité à la proposition du préavis

En conclusion, la commission unanime propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal no 16/95 relatif à la demande d'un crédit d'étude de Fr 25'000,- pour le relevé de l'état des lieux de l'immeuble "Fischer", situé sur la parcelle no 216 et une étude de faisabilité,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'adopter le préavis 16/95 concernant une demande de crédit d'étude de Fr 25'000,- pour faire le relevé de l'état des lieux de l'immeuble "Fischer", situé sur la parcelle 216 et une étude de faisabilité,
- 2) de financer cette opération au moyen des comptes de trésorerie,
- 3) de prévoir l'amortissement de cette somme à fin 1996
- 4) d'autoriser la Municipalité à mandater le Bureau d'architectes A. Cornaz pour l'élaboration de cette étude.

Prangins le 22 août, 1995.

F. Wermeille



M. Bader



R. Bovey



J.-L. Maytain



P. Sieber (rapporteur)

